



Communiqué de presse

Mercredi 18 mars 2020

Coronavirus : La MACSF se mobilise pour soutenir ses sociétaires et crée un fonds de solidarité de 1 million d'euros

Face à l'épidémie de Coronavirus et après les décisions des pouvoirs publics, la MACSF a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir la continuité des services aux sociétaires dans les meilleures conditions possibles, tout en minimisant les risques pour ses collaborateurs. Et pour aider les sociétaires en difficulté à surmonter les conséquences de cette crise sanitaire majeure, la mutuelle a décidé la création d'un fonds de solidarité d'un montant de 1 million d'euros.

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, la MACSF est pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir. Toutes les dispositions ont en effet été prises par le groupe, afin que la continuité des services aux sociétaires soit assurée dans les meilleures conditions possibles, en particulier ceux liés aux indemnités journalières consécutives à un arrêt de travail.

Un fonds de solidarité de 1 million d'euros

« Dans cette crise sanitaire d'une ampleur majeure, nos sociétaires professionnels de santé sont en première ligne. Je veux saluer leur engagement et leur assurer de l'implication pleine et entière de la MACSF à leurs côtés. Et pour ceux qui subissent plus durement les conséquences de l'épidémie et peuvent se trouver en difficultés professionnelles et personnelles, nous avons décidé avec nos présidents et la contribution de nos associations souscriptrices de contrats de prévoyance, la création d'un fonds de solidarité exceptionnel de 1 million d'euros pour leur venir en aide », déclare Stéphane Dessirier.

Le fonds de solidarité étant actuellement en cours de constitution, les sociétaires seront informés dans les prochaines semaines des modalités d'accès à cette aide financière.

La continuité des services

Pour ce qui concerne l'indemnisation des arrêts de travail, les services dédiés ont mis en place une procédure spécifique afin de faire face à l'afflux des demandes. Les sociétaires sont invités à correspondre avec la MACSF sur l'adresse email suivante : prevoyance-indemnisation@masf.fr.



L'ensemble des services continuent de fonctionner à distance : par téléphone, les conseillers répondent au 32-33 aux horaires habituels (8h-19h et le samedi 9h-13h) ; ou directement sur internet sur l'[espace personnel](#) de chaque sociétaire ou sur l'[Appli MACSF](#).

Les rendez-vous entre les conseillers MACSF et les sociétaires sont désormais effectués à distance, par téléphone ou en visio conférence. Les agences resteront fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, toutes les opérations commerciales dans les hôpitaux, les salons professionnels et manifestations à but promotionnel, sont suspendues.

Le travail à distance élargi

En parallèle, le travail à distance est élargi à tous les collaborateurs de la MACSF pour lesquels il est possible de l'adopter. La mise en place depuis 2 ans d'outils adaptés (ordinateurs portables, tablettes, applications informatiques, messageries et réseaux collaboratifs...) facilite ce déploiement.

Pour les collaborateurs dont l'activité ne peut pas être effectuée en télétravail pour des motifs techniques ou en raison des spécificités de leur poste, les lieux de travail demeurent accessibles mais des mesures de renforcement sanitaires sont mises en place.

La situation évoluant très vite, l'organisation du travail sera adaptée au fur et à mesure afin de respecter les consignes des pouvoirs publics, avec l'objectif prioritaire de maintenir les services aux sociétaires tout en protégeant la santé des collaborateurs.



A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 500 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.



Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr